

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1^o et 7^o) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

NOR : ETSN1135626V

I. – Emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétions (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe : Centre hospitalier de Flers de l'Orne (Orne), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;

II. – Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

- centre hospitalier de Saint-Flour et centre de rééducation fonctionnelle de Chaudes-Aigues (Cantal), un emploi « chargé(e) des ressources humaines et des finances » ;
- centre hospitalier universitaire de Brest et centres hospitaliers de Landerneau, de Lesneven et de St-Renan (Finistère), un emploi « chargé(e) des achats et des équipements médicaux » ;
- centre hospitalier universitaire de Toulouse (Haute-Garonne), un emploi « directeur(trice) délégué(e) de l'hôpital de Muret et directeur(trice) délégué(e) d'un pôle au centre hospitalier universitaire » ;
- centre hospitalier du Gers à Auch (Gers), un emploi « chargé(e) des services économiques, techniques et du système d'information » ;
- centre hospitalier universitaire de Tours et centre hospitalier du Chinonais (Indre-et-Loire), un emploi « chargé(e) des affaires financières » ;
- centre hospitalier du Pays de Gier à Saint-Chamond (Loire), un emploi « chargé(e) du système d'information » ;
- centre hospitalier universitaire de Lille (Nord), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) au département des ressources humaines » ;
- centre hospitalier de Compiègne, maison de retraite d'Attichy-le-Mont, centre hospitalier de Noyon, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Cuts et Beaulieu-les-Fontaines (Oise), un emploi « chargé(e) des affaires médicales et référent(e) de site au centre hospitalier de Noyon » ;
- centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand et centre hospitalier d'Issoire (Puy-de-Dôme), deux emplois :
 1. « chargé(e) de la qualité et de la gestion des risques » ;
 2. « directeur(trice) adjoint(e) au directeur de l'hôpital Gabriel Montpied » ;
- centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée, Meaux et Coulommiers (Seine-et-Marne), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) au directeur des affaires financières du groupement hospitalier de l'Est Francilien » ;
- centre hospitalier Sud Francilien à Corbeil-Essonnes (Essonne), un emploi « directeur(trice) adjoint(e), responsable du pôle moyens opérationnels et fonctions supports ».

*
* *

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires de classe normale et hors classe ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtant le visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Centre national de gestion département de gestion des directeurs, « Le Ponant B » 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation, aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.